



## Les devoirs d'un Syndic professionnel

Par **Cypher**, le **21/07/2016** à **17:36**

Bonjour,

Ayant un litige avec l'ancien Syndic bénévole de mon immeuble, mon assureur me demande de lui transmettre les courriers avec AR que l'actuel Syndic pro lui a envoyé (et qui sont restées lettres mortes) afin de pouvoir donner suite à ma demande.

Le Syndic pro actuel a-t-il l'obligation de me transmettre ces documents si je les lui demande ?

Merci pour votre réponse.

Cordialement

Par **santaklaus**, le **23/07/2016** à **09:46**

Bonjour,

Dans la mesure où votre compagnie d'assurance vous demande ces documents détenus par le nouveau syndic pour faire valoir vos droits éventuels contre l'ancien Syndic, il a l'obligation de vous transmettre ces courriers.

A tout le moins, de les transmettre à votre compagnie d'assurance si son refus est motivé.

Santaklaus

Par **Cypher**, le **23/07/2016** à **14:22**

Je vous remercie pour votre réponse et sa clarté.

Par **youris**, le **23/07/2016** à **14:29**

bonjour,

je ne suis pas certain que votre syndic professionnel ait une obligation juridique de vous donner copies de courrier qu'il aurait envoyé à votre ancien syndic ou vous n'êtes ni expéditeur, ni destinataire.

mais il peut, également, ne faire aucune difficulté pour vous les transmettre.

salutations

Par **EIoLGRD**, le **26/07/2016** à **15:08**

Je pense que c'est dans l'intérêt à la fois de votre syndic actuel et de vous même de communiquer ces documents à votre assurance. Cela vous aidera à faire la transition de syndic ! En tout cas, je n'avais pas eu ce genre de problème lorsque j'ai changé de syndic à toulouse (<http://www.sporting-immobilier.fr/syndic/choisir-sporting-immobilier-pour-votre-syndic-de-copropriete/>).. Je pense qu'ils devraient accepter facilement

Par **santaklaus**, le **26/07/2016** à **15:13**

je pensais que la PUB était interdite sur ce site.

santaklaus